

Province de Québec
Ville de Rivière-du-Loup

TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par M^e Caroline Desjardins, OMA, greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques de la ville de Rivière-du-Loup, des tarifs du lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 en vertu du Règlement 2051, du 14 décembre 2020, sur les conditions d'utilisation et la tarification du lieu d'enfouissement technique, et ses amendements.

Tarifs applicables pour les déchets solides provenant d'une **municipalité ayant le droit d'accès** au LET en vertu de l'article 6 du Règlement 2051.

Municipalités ayant droit d'accès	Tarifs 2022
Matières résiduelles ⁽¹⁾	96,00 \$/tonne
Sol contaminé autorisé	96,00 \$/tonne
Perlite	96,00 \$ x ratio ⁽²⁾ \$/tonne
Matières résiduelles contenant de l'amiante sauf l'asphalte	192,00 \$/tonne
Boues d'une siccité ≥ 15 % avec analyse	105,60 \$/tonne
Rejets du centre de tri, de l'écocentre de Rivière-du-Loup et de la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (SÉMER)	72,00 \$/tonne
Remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier	72,00 \$/tonne
Animal d'élevage mort dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	
Ovin, caprin, gallinacé	20,00 \$/bête
Autre espèce	96,00 \$/tonne

⁽¹⁾ Si le ratio des matières organiques détournés vers l'usine de biométhanisation n'est pas respecté, le coût à la tonne sera de 160 \$ pour le tonnage excédentaire.

⁽²⁾ Le ratio de densité fera l'objet d'un protocole à venir avec les usagers.

Tarifs applicables pour les déchets solides provenant d'une **municipalité n'ayant pas le droit d'accès** au site en vertu de l'article 6 du Règlement 2051. Une municipalité n'ayant pas le droit d'accès au lieu d'enfouissement technique doit obtenir au préalable une autorisation écrite de la Ville pour disposer de toutes matières.

Municipalités n'ayant pas le droit d'accès	Tarifs 2022
Matières résiduelles	192,00 \$/tonne
Sol contaminé autorisé	192,00 \$/tonne
Perlite ⁽¹⁾	192,00 \$ x ratio ⁽¹⁾ \$/tonne
Matières résiduelles contenant de l'amiante	336,00 \$/tonne
Boues d'une siccité ≥ 15 %	221,20 \$/tonne
Remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier	192,00 \$/tonne

Municipalités n'ayant pas le droit d'accès	Tarifs 2022
Animal d'élevage mort dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	
Ovin, caprin, gallinacé	70,00 \$/bête
Autre espèce	192,00 \$/tonne

(1) Le ratio de densité fera l'objet d'un protocole à venir avec les usagers.

Note : Ces tarifs n'incluent pas la redevance d'élimination qui s'applique, s'il y a lieu, en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

Toute personne ou municipalité peut, conformément à l'article 64.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, demander à la Commission municipale du Québec de modifier tout ou partie des prix ou tarifs publiés dans le présent avis en adressant une demande écrite à la Commission municipale du Québec dans les 45 jours suivant la date de publication dudit avis en vertu de l'article 64.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Donné à Rivière-du-Loup,
ce 15 septembre 2021

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

Copie certifiée